

urgence la question d'un droit à la mobilité comme droit fondamental, face aux dysfonctionnements et barbaries des contrôles frontaliers. A cet égard Catherine Wihtol de Wenden, dont nos lecteurs savent qu'elle est aussi membre du Comité central de la LDH, souligne le rôle important joué par les ONG internationales, associations de migrants, de solidarité et de défense des droits de l'Homme pour proposer une gouvernance mondiale des migrations dans une perspective d'égalité de droits. Nouvelle par son ampleur et son audace, cette mise en perspective volontariste s'appuie sur les évolutions lourdes de la mondialisation; on sait qu'elle se heurte à fortes parties et que l'histoire n'est jamais écrite à l'avance. C'est tout le mérite de *La Globalisation humaine* de nous introduire à la complexité des problèmes posés, sans jamais nous faire oublier que c'est le projet politique qui, *in fine*, organise les termes de leur dépassement.

P. T.

Lebrac, trois mois de prison

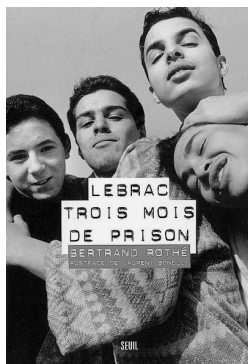
Bertrand Rothé

Seuil

Mai 2009, 282 pages

18 euros

Puisqu'il est, paraît-il, devenu inutile de lire *La Princesse de Clèves*, changeons donc de style, d'époque et de milieu, offrons-nous une relecture de *La Guerre des boutons*. C'est ce que nous propose Bertrand Rothé dans son roman *Lebrac, trois mois de prison*. On y retrouve, transposés à notre époque, la trame même du roman de Louis Pergaud, les rivalités ancestrales entre la bande des Velrans et celle des Longevernes, l'héroïsme de leurs chefs et les représailles vis-à-vis des traîtres... A quelques nuances près, le procédé fonctionne



plutôt bien et comme près d'un siècle sépare l'œuvre originale de sa suite contemporaine, le décor n'est plus une France rurale mais « une France des quartiers ».

Pour écrire son ouvrage, l'auteur a demandé à des juges, des policiers et des éducateurs de relire Louis Pergaud à la lumière de leur positionnement professionnel d'aujourd'hui. Ce parti pris permet de mettre en évidence le fonctionnement de la justice des mineurs, principalement à partir du cas de Lebrac, le chef des Longevernes, dont les ennuis avec la justice commencent avec l'agression d'Aztec des Gués, le chef des Velrans. Lebrac est alors interpellé dans son collège, mis en garde à vue après une palpation de sécurité, puis présenté au juge des mineurs. Il est toutefois laissé en liberté conditionnelle en sa qualité de primo-délinquant scolarisé. Mais les affrontements entre les deux bandes rivales continuent et Lebrac est amené à punir « un traître », en le menaçant notamment de lui brûler les pieds. A partir de là, la machine judiciaire s'emballe et toutes les procédures s'enchevêtrent. De nouveau interpellé, Lebrac est mis en examen, avec deux de ses camarades, pour violences en bande organisée sur mineur de moins de quinze ans. Tous trois sont alors placés sous mandat de dépôt correctionnel, incarcérés pendant cinq jours et traduits devant le tribunal, dans le cadre de la procédure de présentation immédiate. Durant le procès, l'avocate de la victime fait brillamment valoir le traumatisme de son client et le procureur ayant insisté sur la dimension de récidiviste de Lebrac, des peines de trois mois fermes de prison pour celui-ci et de cinq mois avec sursis pour ses deux complices sont prononcées. En détention, Lebrac ne peut être accueilli au centre scolaire, faute de place.

Une jeunesse stigmatisée

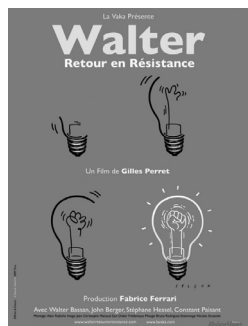
Le message de Bertrand Rothé est clair: si « son » Lebrac en arrive

là, c'est bien parce notre société, devant laquelle on joue et rejoue la grande scène de la « tolérance zéro » – sauf toutefois pour délinquance financière – finit par dramatiser et pénaliser des actes qui ont ému et fait rire le public, il n'y a pas si longtemps. C'est aussi parce que la justice des mineurs, constamment dépeinte par certains comme trop laxiste, est en fait de plus en plus sévère et que depuis plusieurs années, on ne cesse de promulguer de nouvelles lois qui créent de nouveaux délits. Divers travaux, notamment ceux de Laurent Muchielli, ont déjà démontré, chiffres à l'appui, que ce laxisme était une contre-vérité mais l'opinion publique reste souvent sceptique. Espérons que la fiction de Bertrand Rothé, écrite avant la loi sur la récidive et les peines planchers, avant la loi Estrosi sur les bandes, avant l'apparition de nouveaux fichiers de police – autant de nouveaux dispositifs qui concernent aussi les mineurs – sera plus convaincante!

Impossible également de retrouver l'univers de *La Guerre des boutons* sans se pencher sur le phénomène des bandes. Celles qu'on retrouve dans cette nouvelle version du roman diffèrent peu de celles décrites par Louis Pergaud: origines obscures de la rivalité, développement d'une idéologie communautaire forte et d'un certain code de l'honneur, émergence de souffre-douleur, conflits de territoires... Si depuis longtemps les jeunes aiment se regrouper en petits clans qui échappent au monde des adultes, on aurait toutefois tort de ne voir dans ce processus qu'une étape incontournable de la socialisation adolescente. Effectivement, les bandes peuvent être déviantes, avec leurs règlements de comptes, leur loi du silence, leurs dégradations de toutes sortes. En même temps, Louis Pergaud comme Bertrand Rothé montrent clairement la nécessité de raison garder et de ne pas assi-

miler ces bandes à des «gangs», qui eux appartiennent au monde du crime organisé, avec des hommes armés, souvent plus âgés, qui pratiquent le vol à grande échelle, les braquages et le racket. Malheureusement, le débat public est trop souvent pollué par une assimilation abusive des différents phénomènes, ce qui permet de faire passer toutes sortes de mesures plus liberticides les unes que les autres et de stigmatiser un peu plus une certaine jeunesse. Reste à évoquer le personnage de Lebrac lui-même, aussi fragile que celui de Louis Pergaud. Conformément à la loi, Lebrac est bien incarcéré dans un quartier pour mineurs mais il y apprend quand même les règlements de compte en douce, la débrouille pour manger mieux, les rivalités ethniques, le rejet absolu des violeurs, de ce qu'on appelle les «pointeurs». Dès son arrivée, il connaît même la «stricte», c'est-à-dire l'isolement total. Difficile en lisant ces lignes de souscrire à une quelconque vision éducative du lieu. Heureusement, à sa sortie de prison, Lebrac est accueilli dans un foyer. Là, ce grand sentimental tombe une nouvelle fois amoureux et on peut penser que sa carrière de «délinquant» va s'arrêter là. Comme le répète souvent Jean-Pierre Rosenczweig, la majorité de ceux qui sont venus devant le juge pour enfants entre quatorze et dix-sept ans se rangent lorsqu'ils fondent une famille. Mais sans doute est-ce là une vision trop optimiste de l'évolution des jeunes pour tous ceux qui s'apprentent à légiférer sur «le nouveau Code pénal des mineurs», et à définitivement enterrer l'ordonnance de 1945. La LDH, avec d'autres organisations, ne laissera passer une telle régression.

Françoise Dumont,
vice-présidente de la LDH



Walter, retour en Résistance

Réalisation : **Gilles Perret**

Film documentaire, 2009

Production : **La Vaka**

Sortie : le 4 novembre 2009

Durée : 83'

Nous sommes en Haute-Savoie, près d'Annecy, où Gilles Perret, le réalisateur du film, a pour voisin Walter Bassan, fils d'immigrés italiens antifascistes, ancien résistant communiste, ancien responsable CGT, rescapé du camp de Dachau où il avait été dénoncé à la milice par des pétainistes, déporté comme résistant. Il avait 17 ans. Walter, à 82 ans, calme et serein, continue à militer : il va dans les écoles expliquer aux enfants ce qu'étaient les camps, la déportation et l'extermination, il les accompagne dans une visite à Dachau, il raconte pudiquement ce qu'il a vu et vécu. «*Je n'ai pas changé*», dit-il, colère intacte, se battant pour que cela ne recommence pas.

Et là il se remet en colère, quand il voit récupérer les symboles de la Résistance par Nicolas Sarkozy (au plateau des Glières, avant et après son élection, sans un mot pour honorer les morts, ou avec la lettre de Guy Moquet), alors même que son gouvernement détruit pas à pas les acquis du Conseil national de la Résistance (CNR) en 1944 : la sécurité sociale, les retraites par répartition ou la liberté de la presse. Walter s'indigne à l'écoute des informations : la traque des sans-papiers, les projets de tests ADN. Il organise des pique-niques citoyens, appelle à une insurrection pacifique. Entouré d'amis

proches et surtout de Stéphane Hessel, qui rappelle que «*résister est un verbe qui se conjugue au présent*» et que le pétainisme s'est nourri de la peur des nantis, il appelle au maintien du programme et des idéaux du CNR.

«*Les méthodes utilisées par Gilles Perret sont scandaleuses. Il fait un amalgame entre deux périodes qui n'ont rien à voir. Ce sont des procédés d'idéologues, les mêmes qu'utilisaient les Staliniens. Je me sens profondément choqué et trahi*» déclare Bernard Accoyer, après son interview par le réalisateur.

A vous de choisir. Mais en effet : il ne s'agit que de conserver l'esprit du CNR. Aucun amalgame ne serait excusable entre la période nazie et aujourd'hui, quelque critique qu'on soit envers les politiques actuellement menées.

Pour en savoir plus, voir <http://www.walterretourenresistance.com/presse.html>.

Nicole Savy, membre du Comité central de la LDH

Un village au milieu du monde

Réalisation : **Philippe Lubliner**

Film documentaire, 2009

Production : **Spirale production**

Durée : 52'

Juste quelques mots pour signaler ce documentaire qui présente les conditions d'accueil des demandeurs d'asile dans le village d'Avesnac, en Loire-Atlantique. Venu du monde entier, ils sont accueillis, logés, alphabétisés, scolarisés pour les enfants et accom-



© DR